

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**6 MAI 2026**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Candidature à l'appel à  
projets 2026 du Plan  
Départemental d'Actions  
de Sécurité Routière des  
Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 7 mai 2026  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en Préfecture  
le 7 mai 2026  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 mai 2026

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE**

**DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

=====  
L'an deux mille vingt six, le 6 mai à 20 heures, le Conseil  
Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-  
Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le  
29 avril deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous  
la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la  
commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame  
MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-  
FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET,  
Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame  
PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur  
SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE,  
Madame de CIDRAC Monsieur CLERY, Madame  
JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE,  
Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur  
de MASIN, Madame PAUMIER, Monsieur  
de BEAULAINCOURT Madame FERNANDES-BORGES,  
Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET,  
Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur PARINET  
Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame RHONE,  
Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame DIET,  
Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MIGEON à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur NDIAYE à Madame MACE  
Madame BERANGER à Monsieur COSSON

**Secrétaire de séance :**

Monsieur SALLE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20260506-26-C-26a-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**N° DE DOSSIER** : 26 C 26a

**OBJET** : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 2026 DU PLAN DEPARTEMENTAL  
D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE DES YVELINES

**RAPPORTEUR** : Madame ALLIBERT-FUMINIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique locale de sécurité routière, la Préfecture des Yvelines organise tous les ans un appel à projets visant à apporter une aide financière et/ou matérielle aux collectivités territoriales qui désirent s'impliquer dans des projets tendant à améliorer la sécurité routière.

Le Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière formalise les initiatives locales qui contribuent à sensibiliser les personnes aux bons comportements routiers et une subvention peut être attribuée si les actions envisagées répondent à au moins un des 4 enjeux nationaux retenus dans le plan départemental pour les années 2023 à 2027 : les deux-roues motorisés, les conduites à risques, les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite déposer un dossier de candidature à l'appel à projets 2026 pour deux types d'actions :

- Des actions organisées par la Police Municipale auprès des élèves de classes primaires pour les sensibiliser à la pratique en sécurité du vélo et des mobilités douces (trottinettes), avec la délivrance d'un permis vélo ;
- L'organisation d'un spectacle vivant dans le cadre de la section « Mobilité » du Plan d'Actions pour le Climat et l'Energie (PACE) de la Ville, spectacle vivant de sensibilisation à la sécurité routière en zone de rencontre du centre-ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès de la Préfecture des Yvelines pour l'appel à projets 2026 dans le cadre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière des Yvelines et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature auprès de la Préfecture des Yvelines pour l'appel à projets 2026 dans le cadre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière des Yvelines et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*